

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

PROCES-VERBAL / COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021 A 20 H.

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, 1^{ER} Adjoint au maire.

Etaient présents : Frédéric RODRIGUES. Nathalie VUARNET. Roseline MEGHEZZI. Claude GERARD. Thierry NOIR. Claude CERRI. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK. Nathalie REYNAUD. François KRAUZE. Alexis MARI. Charlène COSTAFROLAZ. Annie BLOT.

Absents : Serge BEL. Isabelle DUCROZ. Bettina SCHMIDT. Jacques GROSJEAN. Alexandre RAYMOND. Bernard WALET

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Claude GERARD est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Frédéric RODRIGUES propose au conseil de rajouter 2 points :

- Modification de la liste des membres extérieurs au conseil municipal du comité consultatif local.
- Désignation d'un représentant de la commune pour signer les actes administratifs authentiques.

Accord du conseil municipal (unanimité).

3. Participation au programme Watty à l'école » (programme de sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie et d'eau)

Dans le cadre de la politique de transition écologique du territoire, Thonon Agglomération a proposé d'accompagner les établissements scolaires qui souhaitent sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau à travers l'animation du programme Watty à l'école, les rendant acteurs au sein de leur établissement et par rebond à leur domicile.

Le soutien financier était limité à l'origine à une quarantaine de classes pour la prochaine année scolaire 2021-2022.

Sur une candidature globale de 113 classes, dépassant largement l'objectif et le budget initialement chiffré pour cette action, 47 classes ont été finalement retenues parmi les 15 écoles ayant répondu favorablement, pour bénéficier de l'animation du programme dès 2021 cofinancé par l'Agglomération.

Une participation financière est demandée aux communes ou aux écoles.

Au sein du groupe scolaire de Messery, 4 classes ont été retenues, ce qui représente un reste à charge de 612 € TTC pour la commune ou l'école pour 2021-2022.

Il est précisé pour finir que ce programme a vocation à être reconduit annuellement.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une participation de 612 € à Thonon Agglo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une participation de 612 € à THONON-AGGLOMERATION dans le cadre de la mise en place du programme Watty à l'école les « petits crayons ».

4. Modification de la délibération du 21 juin 2021 concernant l'acquisition et la pose du bâtiment modulaire pour les médecins

Le 21 juin dernier, le conseil a accepté l'offre de l'entreprise BEAUHOME AGENCEMENT pour un montant de 111 481.60 € TTC (avec option bardage bois) et l'offre de l'entreprise LEMAN TP pour un montant de 18 895.68 € TTC.

Depuis cette date, les coûts ont augmenté : ceux de BEAUHOME AGENCEMENT en raison du coût des matières premières, ceux de LEMAN TP en raison d'une modification de la prestation demandée.

La fourniture du bâtiment modulaire s'élève désormais à 123 819.60 € TTC et les travaux de raccordement de LEMAN TP à 23 917.08 € TTC, soit un total pour cette opération de 147 736.68 € TTC.

Il est proposé au conseil de modifier sa délibération du 21 juin dernier et d'accepter l'offre de l'entreprise BEAUHOME AGENCEMENT pour un montant de 123 819.60 € TTC et l'offre de l'entreprise LEMAN TP pour un montant de 23 917.08 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier la délibération du 21 juin dernier concernant l'acquisition et la pose du bâtiment modulaire pour les médecins

Accepte l'offre de l'entreprise BEAUHOME AGENCEMENT pour un montant de 123 819.60 € TTC et l'offre de l'entreprise LEMAN TP pour un montant de 23 917.08 € TTC.

5. Projet de décision modificative n° 1 au budget primitif de la commune

Il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget de la commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes + 5 000 €

Article 6531 Indemnités	+ 3 000 €
Article 6535 Formation	+ 2 000 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	+ 10 000 €
Article 6712 Amendes fiscales et pénales	+ 10 000 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	- 15 000 €
Article 615221 Bâtiments publics	- 15 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	- 10 000 €
Article 204132 Département – bâtiments et installations	- 10 000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	+ 55 000 €
Article 21318 Autres bâtiments publics	
Opération 10031 bâtiment modulaire – local médecin	+ 55 000 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours	+ 5 000 €
Article 2313 Constructions	
Opération 10027Pumptrack-Semiss	+ 5 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 Immobilisations corporelle	+ 50 000 €
Article 10226 Taxe d'aménagement	+ 50 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif de la commune
Telle que présentée ci-dessus.

6. Plan de relance pour le numérique : nouveau partenariat entre la commune et le ministère de l'éducation nationale pour mise en place d'outils numériques à l'école

La commune de Messery a été retenue dans le cadre d'un nouveau plan numérique pour les écoles primaires et maternelles.

Dans le cadre de ce plan, l'inspection d'académie participera à hauteur de 70 % aux acquisitions de matériels numériques achetés et installés à l'école.

Il est prévu d'acquérir un ensemble de matériel pour un coût total (y compris services et ressources numériques) de 12 100 € TTC.

La commune, en 2022, fera l'avance de cette acquisition et l'inspection d'académie lui versera une participation correspondant à environ 70 % des dépenses, soit 8 400 €.

Il est demandé au conseil de valider ce montage et d'autoriser le maire à signer la convention avec l'académie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour d'acquérir un ensemble de matériel numérique à destination de l'école « les petits crayons » pour un coût total (y compris services et ressources numériques) de 12 100 € TTC.

Accepte la subvention de 8 400 € à verser par l'inspection d'académie et autorise le maire à signer la convention correspondant ave l'inspection d'académie.

7. Remboursement de frais avancés par un élu

Dans le cadre de la Journée du Patrimoine et des expositions « barques du Léman » et « contrebande », du matériel a été acquis auprès de l'entreprise GIFI à Loisin.

Comme la commune n'a pas de compte dans ce magasin, un élu, Isabelle DUCROZ, a fait l'avance de cet achat, pour un montant de 66.97 €. Le responsable de la manifestation, M. Thierry NOIR, lui a remboursé l'avance de fond faite auprès du fournisseur.

Il convient donc de rembourser M. Thierry NOIR du paiement intervenu pour le compte de la commune.et une délibération est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge M. le Maire de procéder au paiement de la somme de 66.97 € au profit de M. Thierry NOIR en remboursement de l'avance effectuée.

8. Projet de motion de la fédération nationale des communes forestières

L'Etat a décidé d'augmenter la contribution des communes forestières au financement de l'ONF.

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues.
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la motion présentée ci-dessus

Demande que cette approbation soit transmise à la fédération des communes forestières et aux services de l'Etat compétents.

9. Approbation du rapport d'activités 2020 de THONON-AGGLOMERATION

La commune a reçu le rapport d'activités 2020 de Thonon-Agglo.

Il détaille les 5 faits marquants de l'année 2020. Il présente aussi, dans chaque grand domaine de compétences, les réalisations et projets majeurs. Il était disponible au secrétariat général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport d'activités 2020 de THONON-AGGLOMERATION

10. Comité Consultatif Local : Modification de la liste des membres extérieurs au conseil municipal

Le 15 octobre dernier, le conseil a procédé à la mise en place du Comité Consultatif Local, a désigné ses membres élus et a procédé à la nomination des membres extérieurs au conseil municipal (45 personnes).

49	BURRI	François	04 50 94 78 60	27b route de la pointe	info@hst.ch
50	GELATO	Fabien	06 24 04 06 25	19 rue du Moley	fabien.gelato@laposte.net
51	DUQUESNE	Hubert	06 77 20 61 91	6 chemin des grenouilles	hubert.duquesne@gmail.com
52	DUQUESNE	Barbara	06 32 46 79 68	11 chemin des Bugnes	barbara.duquesne@yahoo.fr
53	WEISSE	Carolina	06 25 75 88 17		psychokwak@yahoo.fr

Il est demandé au conseil municipal de rajouter ces 5 personnes aux membres déjà désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rajouter ces 5 personnes aux membres déjà désignés.

11. Désignation d'un représentant de la commune pour signer les actes administratifs authentiques

Le 31 mars dernier, le conseil a désigné Claude GERARD pour signer les actes administratifs authentiques, c'est-à-dire les actes notariés préparés par les services de la mairie.

Le maire ne peut en effet pas représenter la commune car c'est lui qui prépare et authentifie les actes.

La préfecture nous a demandé de ne pas désigner un adjoint en particulier mais d'écrire que la commune sera représentée par un adjoint au maire, **dans l'ordre du tableau**, conformément à la législation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier sa délibération du 31 mars 2021 relative à la désignation d'un représentant de la commune pour signer les actes administratifs authentiques ;

Dit que pour la signature des actes administratifs authentiques, la commune sera représentée par un adjoint au maire, dans l'ordre du tableau.

12. Compte-rendu des actes passés par le maire en vertu de la délégation de signature.

Signature le 17/8/2021 d'une convention avec l'association FARANDOLE pour la mise à disposition gratuite d'un local (pressoir de Frize).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la signature le 17/8/2021 d'une convention avec l'association FARANDOLE pour la mise à disposition gratuite d'un local (pressoir de Frize).

13. Questions diverses

• Escaliers et rampes de la plage

Claude CERRI attire l'attention de ses collègues sur l'état de certains équipements permettant d'accéder au lac. Certains sont glissants, dangereux et devraient selon Claude CERRI faire l'objet d'un entretien important cet hiver.

• Travaux de réfection sur la servitude de marchepied

François KRAUZE souhaite savoir si les travaux de remise en état et réparation des passages endommagés par la mini-tempête de juillet dernier sont à la charge de l'Etat, de la commune ou des propriétaires.

Il lui est répondu par Gérard TEDESCHI que c'est aux propriétaires de le faire.

Séance levée à 21 h.

Claude GERARD

Secrétaire de séance



Serge BEL

Maire de la commune



